

CTSD PREPARATION DE RENTREE 2016 DANS LES COLLEGES DE LA SOMME

- Jeudi 28 Janvier 2016 -

1- ANALYSE DES DOCUMENTS :

D'un point de vue global, pour la rentrée 2016, la Somme dispose d'une dotation départementale octroyée par la Rectrice en augmentation de 4 postes par rapport à celle de l'année passée.

L'IA-DASEN annonce devoir répartir 30480 heures réparties en 27778 HP et 2472,50 HSA et 229,50 IMP.

Si on compare avec les chiffres de l'année dernière (30 393 Heures = 27 691 HP, 2572 HSA et 130 IMP), il apparaît une **hausse globale de 87 heures (soit +4,8 ETP)** .

Ces 4 ETP ont été « fléchés » par le rectorat. Dans chacun des 3 départements sont créés 4 postes : 2 créations en ULIS et 2 autres au titre du déploiement des langues vivantes en collège pour financer le dispositif « bilangue de continuité ».

→ Les prévisions d'effectifs :

il y a une baisse globale de 275 élèves (dont -68 SEGPA).

→ Modalités de calcul :

Les modalités de calcul de la DGH sont fortement modifiées cette année, en raison de l'application de la nouvelle grille horaire de la réforme du collège.

Pour tous les collèges : 26h d'enseignements obligatoires et 2,75 h d'enseignements complémentaires (soit nombre de classes x 28,75h).

A cette dotation de base s'ajoutent des heures : UNSS, heures de labo (heures de vaisselle), bilangues de continuité, chorale, sections sportives.

Et dotation spécifique pour les collèges en éducation prioritaire.

Pour les SEGPA, dotation à la structure en application de la nouvelle grille horaire.

→ Détail des moyens alloués :

	HP	HSA	IMP	Total
Moyens Collèges	24237 (+17,5)	2039,25 (+15,75)	227	26503,25 (+228,75)
Moyens SEGPA	2267 (+25,5)	18 (-5)	0	2285 (+20,5)

Les **SEGPA**, qui depuis plusieurs années subissaient des pertes de moyens importantes, se traduisant par des fermetures de divisions ou des suppressions de groupes, vivent cette année une accalmie, avec des

moyens en légère hausse, liés aux nouveaux programmes de SEGPA qui empêchent les divisions mixtes (ainsi, une ouverture de classe à Domart et Gamaches). Mais fermeture de groupes à Feuquières, Péronne, Rivery et Roye.

Les moyens spécifiques :

	HP	HSA
Dispositifs relais	94.5 (=)	6 (=)
ULIS	600 (+18)	58 (+2)
Postes référents second degré	78 (=)	
SAPAD		20 (=)
Itinérant TSL	21 (+3)	3 (=)
Heures Synthèse SEGPA		90 (=)
Accueil élèves allophones	72 (=)	6 (=)
Création d'ULIS	42 (+21)	4 (+2)
Action culturelle	12 (=)	
Chorale		0 (-73)
Pondération REP +	179 (-9)	94 (=)
Coordonnateurs de réseaux	20,5 (=)	
Réserves pour ajustements	110 (=)	22,5 (-7,5)

Les réserves pour ajustement (110 HP et 22,5 HSA) sont conformes à l'an passé et constitueront de nouveau un enjeu pour les établissements en lutte.

→ Évolution du H/E

Pour la rentrée 2015, le **H/E prévisionnel départemental** passera de 1,276 à 1,295.

C'est une progression. On revient à un H/E similaire à celui de 2011.

Mais pour mémoire, souvenons-nous qu'il était à 1,36 en 2004 ; 1,35 en 2005 ; 1,34 entre 2006 et 2009 ; 1,31 en 2010.

Le H/E prévisionnel 2015 se dégradait dans 27 établissements sur 50 par rapport au H/E prévisionnel 2014.

Le H/E prévisionnel 2016 quant à lui ne se dégrade que dans 15 établissements sur 50 par rapport à celui de 2015. Sur ces 15 collèges, 13 ont des effectifs en hausse.

→ L'éducation prioritaire

Les établissements en éducation prioritaire ne sont plus clairement identifiés sur le tableau.

La colonne « Dotation ECLAIR, RSS » qui totalisaient tout de même 1275 heures l'année dernière a tout bonnement disparu ! Que sont devenues ces heures ? Figurent-elles dans les moyens qui seront « notifiés ultérieurement » ?

Tous les collèges en éducation prioritaire voient leur H/E augmenter, à l'exception de celui de Doullens qui baisse beaucoup (de 1,30 à 1,25) et passe bien en dessous de la moyenne départementale de 1,295.

Si la politique du DASEN consiste à nouveau à donner les pondérations REP+ « ultérieurement », on risque comme l'année dernière d'augmenter les difficultés des équipes dans la préparation de rentrée, qui conduisent dans certains cas à des postes partagés ou des mesures de carte scolaire parce que toutes les HP pourtant promises n'ont pas été réparties dès février.

→ Les Heures supplémentaires

Pour la deuxième année consécutive, elles sont en baisse.
Elles représentent 7,69 % de la dotation globale contre 7,78% l'année dernière.

→ Les IMP

Leur volume augmente considérablement en passant de 130 en 2015 à 227 en 2016.
C'est surtout dans les collèges REP+ qu'elles se développent de manière importante, faisant parfois plus que doubler : ainsi, Arthur Rimbaud passe de 4,5 à 11,5, César Franck de 3,5 à 11,5, Péronne de 4 à 10 ou même Beaucamps de 1,5 à 9.

On peut se demander quels sont les critères qui président à l'attribution de ces IMP, tant les situations sont disparates et ne semblent pas tenir compte de l'effectif élèves.

Une incongruité : le collège de Roisel est le seul collège voyant ses IMP baisser, passant de 1,5 à 0,5.
Pourquoi ?

De même, que penser des petits collèges qui ont moins de deux IMP, comme Bray, Acheux, Nesle ou Mers ?

Le E/D, nouvel indicateur pertinent après la réforme ?

Si le H/E, nous l'avons vu, évolue favorablement, il n'en est pas de même pour le E/D.

Même si le E/D départemental baisse très légèrement de 23,82 à 23,73, **le nombre d'élèves par classe augmente dans la moitié des établissements de la Somme (25 collèges sur 50).**

Il semble que le nouveau mode de calcul « réforme 2016 » soit défavorable aux petits établissements.

En cette première année d'application de la réforme du collège, l'annonce ministérielle de non-retrait de moyens dans les collèges est effective. Le restera-t-elle à n+2 ou n+3 ? L'expérience de la réforme du lycée est édifiante sur ce point. Les moyens ont fondu dès l'année suivante.

Il aurait été pour le moins risqué de procéder à des retraits de moyens alors que la contestation contre cette réforme s'amplifie à mesure que les collègues en découvrent plus précisément la teneur et les enjeux.

Pour autant, les effectifs par classe ne diminuent pas... et augmentent même dans la moitié des établissements. Le compte n'y est pas : les 80000 postes supprimés pendant l'ère Sarkozy ont bel et bien disparu et les conditions de travail dans les établissements ne se sont pas améliorées : le H/E de 2005 de 1,35 nous fait rêver ; pour retrouver les conditions d'enseignement d'il y a 10 ans, il faudrait créer 62 postes.

Force est de constater que la promesse des 4000 postes en collège reste vaine.

2- LES ELEMENTS DE REPONSES APPORTES PAR M. DELECLUSE, Directeur Académique des Services de l'Education Nationale de la Somme, et SUJETS DE DISCUSSION ABORDES :

→ M. Delecluse a rappelé que 2 mercredis sont banalisés (le 2 mars et le 20 avril toute la journée) dans le cadre de la formation continue afin de poursuivre la réflexion sur la réforme dans les collèges. Le SNEP/FSU a fait remarquer que le mercredi après-midi constitue un temps fort des activités de l'UNSS et que cette réorganisation du calendrier avait posé de grosses difficultés.

→ L'ensemble des acteurs du système éducatif doivent se rejoindre pour faire avancer la réflexion sur l'Ecole. Il a rappelé plusieurs éléments d'analyse :

- L'écart qui augmente depuis 15 ans entre les établissements qui accueillent des élèves issus d'un milieu favorisé et les autres établissements constitués d'élèves issus d'un milieu défavorisé.
- A l'issue du collège, on s'aperçoit que certains acquis ont disparu.

→ Il n'y a pas de baisse de la DGH s'il n'y a pas eu de baisse d'effectif.

→ L'augmentation du volume des IMP s'explique par la transformation d'HSA qui s'était faite dans le courant de l'année précédente afin de reconnaître l'ensemble des missions dans les disciplines. Il n'y a pas d'heures en moins dans les DGH dû à l'apparition des IMP.

→ Le DASEN a souhaité maintenir le calcul du H/E en prenant en compte les IMP (alors qu'il ne s'agit pas d'heures passées devant les élèves) afin de faire un comparatif avec celui de l'an passé. 2 H/E seront distingués l'an prochain (un avec les IMP et un sans).

→ Dans tous les établissements classés en REP, 18h ont été ajoutés à la DGH (contre 7h l'an passé), en 104h dans les REP+ (2214 en 2015). Les heures de pondération seront ajoutées par la suite.

→ Il y a eu de longs échanges sur le dispositif bilangue. Selon M. Delecluse, il a creusé des écarts entre ceux qui y accèdent et ceux qui n'y accèdent pas. Néanmoins, leur maintien est possible dans les établissements qui en possédaient déjà avec l'obligation de mettre en place une liaison avec les écoles primaires.

→ C'est la même chose pour le dispositif DP3. Il peut être maintenu alors que des moyens, qui avaient été donnés aux établissements, ont parfois été utilisés autrement.

→ Selon le DASEN, cette réforme ne tourne pas le dos à l'enseignement du latin qui doit être élargi à un plus grand nombre d'élèves, notamment dans le cadre des cours de français ou dans les EPI.

→ Les moyens de l'accompagnement éducatif ne seront probablement pas maintenus l'an prochain alors qu'ils existent encore cette année dans les collèges classés en éducation prioritaire.

→ Il n'y aura pas de fermeture de SEGPA jusqu'en 2017. Une réflexion est menée sur leur restructuration afin qu'elles perdurent.

→ Il n'y a aucune étude en cours concernant la fermeture éventuelle d'un collège dans le département.